

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

chargée de l'examen de la Pétition de Mme Tatiana Taillefert : Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant (PE21/008)

Présidence : Céline Misiego

Membres présents : Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Antoine Piguët ; Françoise Piron ; Yvan Salzmänn ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.

Membres excusés : Oleg Gafner ; Graziella Schaller.

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité

Accompagnant Municipalité : M. Patrick Etournaud, chef de Service Routes et Mobilité

Pétitionnaire : Mme Tatiana Taillefert

Secrétaire : Frédéric Tétaz

.

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 25.11.2021

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 20 h 40

Il est procédé à l'audition de la pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale

La présidente explique le déroulement de la séance.

Madame Taillefert explique que la place est formidable avec des bons aménagements. C'est une place naturelle comme il n'y en a pas beaucoup à Lausanne. Actuellement, les voitures y débouchent de partout. Elle souhaite que la partie piétonne – ou tout au moins sans voiture – soit étendue dans la partie est comme ouest de la place pour le bien-être des habitants. La place Benjamin-Constant offre un point de vue magnifique.

Madame la Municipale partage les constats de la pétitionnaire. La place présente un potentiel de requalification énorme, notamment avec le belvédère. Cet espace public a été répertorié comme étant à revaloriser. Le plan directeur communal datant de 1995, actuellement en vigueur, prévoyait déjà un réseau routier secondaire. Les aménagements COVID vont dans le sens de la pétition, même si ce n'est pas entièrement piéton. Les aménagements COVID sont des dispositions que la Municipalité a pu mettre rapidement en place pour répondre à des demandes du Conseil. Les projets sont moins aboutis, moins concertés, et la pratique actuelle montre des défauts d'usages qui doivent encore être corrigés. Le projet définitif sera mis à l'enquête publique ces prochaines semaines ou mois. Dans le futur plan directeur communal, à l'horizon 2030, avec l'extension de la piétonisation du centre-ville, ce secteur en ferait partie. Des crédits vont être demandés pour approfondir ces études.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire demande si la pétitionnaire souhaite que le trafic soit entièrement détourné ou si les ambulances, les pompiers, la police, les taxis, les vélos doivent être détournés.

Madame Taillefert répond qu'elle envisageait que d'interdire l'accès au trafic individuel, mais pas pour les véhicules mentionnés par le conseiller. Elle dit qu'il y a un parking qui doit rester accessible.

Une commissaire relève que demander qu'une rue soit piétonne et laisser passer les bus et les vélos est confus. Soit rue est piétonne, soit c'est une rue où certains usagers motorisés sont autorisés. Elle demande ce que les pétitionnaires souhaitent

Madame Taillefert répond que s'il est possible que la place soit complètement piétonne, c'est souhaitable. Sinon, de laisser passer les bus, les véhicules d'urgence, les vélos. Ce qui n'est plus acceptable ce sont les bouchons de voitures. Les TIM passeraient par l'avenue du Théâtre et l'avenue de Mon-Repos.

Une commissaire dit que le bouchon est dû à la zone 20km/h, mais qu'il n'y avait pas vraiment de bouchon à cet endroit avant.

Un commissaire demande si la vision des pétitionnaires correspond à la situation de Mauborget et rue Neuve. La pétitionnaire confirme.

Une commissaire demande si la requête de pétitionnaires ne reporterait pas le problème sur les rues Belle-Fontaine, Mon-Repos, Théâtre. Les nuisances seraient amplifiées puisque le trafic de Benjamin-Constant se reporterait dans ces rues en plus des véhicules qui empruntent habituellement les trois routes précitées. Est-ce que les pétitionnaires ont réfléchi à ces questions ? Faudrait-il prévoir une limitation de la vitesse sur ces trois rues à 30 km/h pour limiter les nuisances ?

Madame Taillefert dit que les avenues du Théâtre et de Mon-Repos sont plus larges. Il lui semble qu'elles peuvent absorber plus de trafic. La place Benjamin-Constant est bordée de cafés. C'est une zone festive, ce que les trois autres rues ne sont pas.

Un commissaire dit que l'avenue de Mon-Repos est une zone d'habitation.

Madame Taillefert en convient, mais ajoute que tous les balcons donnent sur la rue Etraz.

Audition de la municipale sans la présence de la pétitionnaire

Un commissaire demande s'il est réaliste d'envisager l'absorption par l'avenue du Théâtre et l'avenue de Mon-Repos du trafic motorisé de l'avenue Benjamin-Constant.

Madame la Municipale relève tout d'abord que les analyses sont faites à partir de 2 modèles : le modèle qui considère le volume du trafic actuel, et le modèle qui considère les futures charges de trafic avec des hypothèses qui se rapprochent du Plan Climat en tenant compte des volumes que la Municipalité souhaite atteindre dans le cadre de ce plan. Elle rappelle qu'il faut distinguer le trafic de transit – qui n'a pas comme destination le centre-ville – du trafic du centre-ville qui doit aussi être revu. La Municipalité est consciente du fait que lorsqu'une rue est fermée, cela a un impact ailleurs. Mais elle sait gérer ces impacts.

Elle donne comme exemple le cas du Grand-Pont qui va être fermé dans quelques semaines. La Municipalité a fait toute une série d'études de trafic. Les ingénieurs spécialisés ont souligné que pour éviter la saturation de l'axe Grand-Chêne / Jules-Gonin, il faut supprimer le 'tourner à gauche' en bas de l'avenue de Chauderon, ce qui réduira le trafic d'environ 20% et permettra d'absorber la fermeture du Grand-Pont. Cela illustre les études faites et les mesures possibles pour minimiser les impacts de fermeture d'une rue sans bloquer l'intégralité du trafic.

Si la Municipalité veut augmenter la part de déplacement en transfert modal, elle doit veiller à ce que le transport individuel motorisé soit moins attractif.

Une commissaire dit que si la fermeture de Benjamin-Constant se fait en même temps que le Grand-Pont, cela risque de compliquer la circulation. Elle plaide pour continuer de tester la mise en zone 20 km/h de l'avenue Benjamin-Constant avant d'initier d'autres changements. Elle relève encore la

Conseil communal de Lausanne

contradiction qu'elle a pointée dans la pétition : le passage en zone piétonne de la place Benjamin-Constant tel que le demande le texte de la pétition ne permet pas le passage des véhicules d'urgence, de transports publics et des vélos.

Madame la Municipale dit que le projet à court terme pour l'avenue Benjamin-Constant est la mise définitive en zone 30km/h. Il s'agit de passer la phase où les gens doivent changer d'habitude. Pour le moment, la piétonisation de la place n'est pas à l'ordre du jour.

Un commissaire dit que la mise en zone 30 km/h de l'avenue Benjamin-Constant a vu la suppression des passages piétons. Dans la portion du virage, cela est dangereux pour certains piétons

Madame la Municipale convient que pour le confort des piétons, la traversée devant la pizzeria n'est pas optimale, bien que cette suppression respecte les normes légales.

Une commissaire demande si le prochain PDCom prévoit la piétonisation ou s'il faut prévoir un rapport-préavis.

Madame la Municipale dit que dans le PDCom actuellement en examen en commission, cette portion de rue est une zone particulière sur un réseau de distribution, autrement dit un réseau secondaire simple, ce qui donne une marge de manœuvre, mais il n'est pas prévu de couper le trafic.

Délibération de la copet

Un commissaire note que la demande de la pétition n'est pas dans les plans de la Ville, du moins pas tout de suite. Il a compris que la piétonisation telle que souhaitée dans la pétition n'est pas faisable. Il plaide pour un renvoi communication.

Une commissaire rappelle que la municipale en charge de finances et mobilité a cité des exemples d'études faites pour d'autres tronçons pour vérifier la faisabilité d'un projet. Elle a retenu que s'il y a la volonté de réaliser un projet, les études permettent de déterminer les moyens d'y parvenir. Cependant, elle n'est pas sûre que faire un rapport-préavis en plus du PDCom soit utile

Un commissaire est du même avis.

La présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité des voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0 voix.

Conclusions de la commission :

<p><u>Vote</u> : <i>Avec l'unanimité des voix pour étude et communication et 0 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication</i></p>
--

Lausanne, le 30 décembre 2021

Le rapporteur :
Yohan Ziehli